

Les principes à respecter dans l'évaluation en formation à distance

Quel que soit le mode d'enseignement (présentiel, à distance ou hybride), les principes directeurs de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA), sur lesquels repose l'évaluation des apprentissages, ne diffèrent pas. Nous rappelons ici ces principes et expliquons en quelques mots comment ils peuvent s'appliquer en formation à distance (FAD).



La rigueur

L'évaluation doit porter essentiellement sur l'acquisition de la ou des compétences visées dans le programme ou le cours. Les résultats doivent refléter, avec le plus de justesse, de précision et d'exactitude possibles, le degré d'acquisition de la ou des compétences.

Dans un contexte de FAD, ne perdez pas de vue la ou les compétences du cours. En faisant le passage de l'enseignement présentiel vers la FAD, soyez vigilant. Vous devez toujours rester collé à la ou aux compétences à développer dans le cours. N'oubliez pas que si la maîtrise des outils informatiques est une compétence transversale du Projet éducatif, elle n'est que rarement la compétence principale du cours. Pour faire une évaluation, les étudiantes et les étudiants doivent avoir préalablement développé la maîtrise des outils informatiques nécessaires pour qu'elles et ils puissent se concentrer sur la démonstration de l'acquisition de la ou des compétences du cours.



La validité

L'évaluation des apprentissages doit nous permettre de tirer des conclusions solides concernant l'acquisition de la compétence. Les situations d'évaluation sont élaborées en tenant compte du contexte de réalisation et des critères de performance du devis ministériel. Ceux-ci se trouvent dans les plans-cadres.

La compétence étant définie comme la mobilisation d'un ensemble de ressources (savoirs, savoir-faire, stratégies, savoir-être), il convient de s'assurer que la situation dans laquelle [l'étudiante ou] l'étudiant sera placé pour démontrer telle ou telle compétence l'incite à cette mobilisation. La situation d'évaluation est valide lorsqu'elle est suffisamment complexe, réaliste, appartient à l'univers des situations pratiquées en classe et présente un certain défi en fonction du niveau attendu¹.

Dans un contexte de FAD, il est possible qu'il soit difficile de respecter le contexte de réalisation. À défaut de le reproduire exactement, tentez de vous en rapprocher le plus possible. Assurez-vous de toujours respecter les objets d'évaluation (éléments de compétence) et les critères de performance du plan-cadre, même si la forme de l'évaluation change.

¹ SCALLON, Gérard. *L'évaluation des apprentissages dans une approche par compétences*, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique, 2004, p. 262.

La fidélité des instruments d'évaluation

L'évaluation des apprentissages doit répondre au principe de fidélité d'un instrument qui est cette « qualité de mesurer avec la même exactitude chaque fois qu'il est administré² ».

Ce sont vos grilles de correction et vos corrigés qui vous permettent d'assurer la fidélité de vos instruments d'évaluation. Dans la mesure du possible, transmettez à l'avance vos grilles de correction à vos étudiantes et vos étudiants afin qu'ils puissent mieux cerner vos attentes.

L'équité

L'évaluation des apprentissages se fait de façon équitable, c'est-à-dire juste et impartiale³ pour tous les étudiants et étudiantes.

Les étudiantes et les étudiants suivant un même cours à une session donnée doivent avoir des chances comparables de réussite. Cette égalité des chances est optimisée par des programmes d'études et des cours élaborés et offerts en conformité avec les plans-cadres de cours, de même que par des exigences équivalentes lors de l'évaluation finale des compétences. Cela ne signifie pas que les méthodes d'évaluation des enseignantes et enseignants sont identiques, mais qu'elles sont congruentes avec les méthodes pédagogiques et que les exigences et le niveau de difficulté sont comparables pour tous les étudiants et étudiantes.

Dans un contexte de FAD, la congruence entre vos stratégies pédagogiques et vos modes d'évaluation demeure essentielle. Vos modes d'évaluation doivent correspondre aux activités pédagogiques que vous avez utilisées durant la session. Par exemple, si l'évaluation sommative correspond à la réalisation d'une carte conceptuelle, l'étudiant ou l'étudiante devrait en avoir déjà réalisé au moins une au préalable, et ce, dans la cadre d'une activité formative.

La transparence

L'évaluation doit être un processus transparent, c'est-à-dire que les étudiantes et étudiants ont le droit de connaître à l'avance, et avec précision, les moyens (objets, modes, critères spécifiques d'évaluation, etc.) et le niveau d'exigences qui seront utilisés pour l'évaluation de l'acquisition de la compétence.

L'imputabilité

Le Cégep est imputable de la formation donnée et de l'évaluation pratiquée sous sa responsabilité. La responsabilité de l'évaluation des apprentissages est donc assumée conjointement par le personnel enseignant et par la Direction des études du Cégep selon leurs responsabilités respectives définies à la règle 11.2. Afin que le Cégep soit en mesure d'attester la formation offerte, les résultats consignés au Bulletin d'études collégiales (B.E.C.) doivent être représentatifs de l'atteinte des compétences visées.

² LEGENDRE, Renald. *Dictionnaire de l'éducation*, 3^e éd., Montréal, Guérin, 2005, p. 669.

³ DE VILLERS, Marie-Éva. *Multidictionnaire de la langue française*, 4^e éd., Montréal, Éditions Québec Amérique, p. 972.